

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 72 (1921)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Des réseaux de chemins forestiers  
**Autor:** A.P.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785406>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

de plusieurs varie entre 14 et 17 m. C'est une des curiosités de cette forêt-parc, qui, par le grand nombre de ses essences, est un vrai jardin botanique. Hêtres, érables, tilleuls, charmes, etc., y foisonnent. L'Etat, lors des coupes annuelles, réserve soigneusement les plus beaux spécimens et spécialement tous les ifs. Espérons qu'il saura se montrer toujours aussi bien inspiré et, qu'en particulier, il consentira à laisser sur pied le bel if de Chillon jusqu'au moment où seule la nature viendra assigner une fin à son existence. L'Etat de Vaud a, il faut le reconnaître, su comprendre que, même au risque de quelque perte financière, il a l'obligation de consentir quelques sacrifices aux exigences esthétiques d'une partie du public. C'est bien heureux et vaut d'être signalé. *H. Badoux.*

---

### Des réseaux de chemins forestiers.<sup>1</sup>

Etant donné un ensemble, un mas de forêts, le réseau de chemins réalise l'accessibilité de chacune de ses parties au trafic des véhicules. Ce réseau sera plus ou moins ramifié suivant la nature des lieux et des boisés. Telle forêt sera suffisamment ouverte par un seul chemin, formant à lui seul tout le réseau. Ailleurs une seule artère, même fortement ramifiée, ne suffira pas; plusieurs points d'attaque devront être envisagés. Des facteurs très variés président à la création d'un réseau. Il y en a d'absolus: l'orographie du sol d'abord, la composition de la roche, l'altitude (région, climat), le régime (futaie, taillis). D'autres facteurs sont variables, tels l'intensité et le mode de l'exploitation, l'état du marché des bois, la classification des produits, la nature des véhicules de transport, et d'autres encore.

Tout réseau comprendra donc une partie rigide, fixe, tel le tronc collecteur et conducteur de sève d'un végétal, et une partie mobile, vivante, pour ainsi dire, malléable et susceptible de s'adapter aux circonstances changeantes, comme les rameaux et les ramilles d'un arbre. D'où il appert qu'un réseau *n'est pas*, mais il *devient*.

---

<sup>1</sup> Voir chiffre 5 des Prescriptions concernant les travaux forestiers subventionnés par la Confédération, du 11 mai 1920.

On ne le *crée* pas d'une pièce, il *s'accroît* successivement. Un réseau prend naissance et se développe en fonction du temps et des circonstances, le temps impliquant le progrès qui est la marche incessante vers un perfectionnement jamais atteint, les circonstances étant essentiellement imprévues et imprévisibles.

Bâtir un réseau en tenant compte de l'état actuel du progrès et des conditions que notre courte vue embrasse, c'est courir le risque de devoir démolir demain ce que nous avons édifié aujourd'hui, et de voir inutilisé à l'avenir un système que nous avons créé peut-être en nous saignant à blanc, financièrement.

Exiger de prévoir et de concevoir un réseau de chemin complet dans les circonstances généralement compliquées dans lesquelles le forestier suisse est appelé à exercer sa profession, c'est exiger chaque fois un acte de génie, c'est lui supposer une maîtrise exceptionnelle à dominer les temps, les lieux et les circonstances.

Quel beau champ d'activité pour la présomption des jeunes, ceux-là qui viennent d'arriver et qui ne sont pas encore embarrassés ni de la connaissance des lieux, ni de l'imbroglie des circonstances, qui ignorent également la fuite rapide des années, avec ce qu'elle implique de modification des points de vue.

Nos forêts connaissent ou ne connaissent pas les réseaux à tous les stades de leur développement, de leur lent devenir. C'est une carte extrêmement variée, trop variée même pour être suggestive et pour donner lieu à des conclusions méthodiques. Or, la variété étant à la théorie ce que l'eau est au feu, on conçoit la tendance de chercher à élaguer ce buisson touffu pour lui donner la forme conventionnelle d'un buis taillé. Le réseau qui a poussé ses branches librement à l'air du temps, des siècles et peut-être sous l'impulsion des circonstances économiques se succédant aussi différentes que les saisons, ne plait plus : il doit être ramené à l'état de l'arbre d'espalier attaché rigidement aux barres d'une théorie du jour. L'on ne considère pas que l'erreur d'aujourd'hui a été la vérité de hier et que l'avenir en fera de même de nos conceptions.

Chaque réseau, qu'il soit complet ou seulement embryonnaire est le résultat de l'histoire économique des lieux qu'il dessert, en

même temps qu'il est imposé impérieusement par la géologie et l'orographie. Pourquoi les régions calcaires possèdent-elles les meilleures routes forestières et les zones du flysch en sont-elles dépourvues totalement? Parce qu'on bâtit aussi facilement un chemin dans le jurassique qu'il est impossible d'en établir dans les terrains mouvants du flysch. Pourquoi les massifs du Jura sont-ils sillonnés de routes, dont sont totalement dépourvues les forêts du Haut-Valais, par exemple? Ce sont les conditions économiques, l'état du marché qui commandent ces différences. Inutile de vouloir endosser ces variations unilatéralement au mauvais vouloir des uns, à l'esprit lucide des autres, encore que les facteurs moraux jouent certainement leur rôle. Mais faut-il compliquer encore l'équation en y introduisant ces inconnues plus impondérables que toutes les autres?

Il serait exagéré, nous en convenons, de dire que chaque forêt possède le réseau qu'elle mérite, en paraphrasant un mot célèbre. Il y a parmi les massifs des privilégiés et des cendrillons. En général cependant, l'état de fait se justifie pleinement. Il existe de très belles forêts, dans la zone supérieure du Jura, accusant un rendement élevé, où les chemins modernes font défaut. C'est que les exploitations se font en hiver exclusivement, pour assurer la qualité des bois de choix et les préserver des coups et des éraflures des transports à terrain, et dans ces cas-là c'est la neige qui sert à la fois de véhicule et de voie de vidange. Nombreux sont au Tessin les hauts vallons boisés reliés au monde extérieur seulement par un sentier à piéton à peine tracé: c'est que, de tout temps, les produits en ont été vidangés au moyen du téléférique.

Quand ces conditions spéciales se modifieront par l'intervention d'un facteur  $x$ , qu'il est en général impossible de prévoir, la nature du réseau changera également, en vertu du principe de l'adaptation. Et ce changement se fera adéquat à la situation nouvelle, en contact avec elle et par conséquent d'une façon plus parfaite que si l'on avait voulu escompter un futur état de fait imprécis, en cherchant à devancer les temps. Plus d'une fois, c'est compromettre les bonnes solutions de l'avenir en voulant les imposer par avance en se basant sur des notions forcément incomplètes. Laisser croître le réseau au fur et à mesure des besoins et des modifications

de toute nature amenées par les années, c'est plus normal que d'instaurer un réseau d'une seule conception et l'imposer comme une cuirasse d'acier, qui risque d'étouffer la vie. Et pourquoi engager l'avenir? Pourquoi ne pas laisser à la génération à venir son mot à dire et sa façon d'agir? Il faut lui faire confiance, comme nos prédécesseurs nous l'ont fait. Il suffit que nous fassions bien ce qui nous est imposé par les circonstances à notre portée. Pas de mégalomanie, mais de la minutie dans l'œuvre journalière. Il est toujours facile d'édifier sur des fondements bien exécutés.

Le réseau de chemins est non seulement un moyen de vidange, c'est aussi un instrument de pénétration. L'un ou l'autre de ces facteurs peut l'emporter à un moment donné et suivant les conditions orographiques et climatériques. Le chemin de base reliant la forêt au centre de consommation a moins d'importance là où le transport à la neige est de règle. L'ouverture de certains chemins, dits secondaires, d'un réseau de pénétration peut prévaloir sur la modernisation des chemins de base. Ainsi un réseau ne doit pas forcément croître de bas en haut. Il peut naître à la périphérie, comme le ruisselet au haut du périmètre de formation d'un torrent, et s'agrandir en descendant. Mobiliser les produits semble parfois même plus important que de les transporter, pour autant du moins que les moyens rudimentaires de vidange ne soient pas totalement inexistantes.

Si l'on considère la cherté excessive de la construction au moment présent, l'on conçoit qu'il serait fâcheux d'épuiser tous les moyens financiers disponibles à une modernisation à outrance du réseau de base, dont d'importants éléments se trouvent souvent hors du massif visé, et de ne plus disposer de moyens liquides pour atteindre les diverses parties du massif, dépourvues souvent de chemins même rudimentaires.

Dans le même ordre d'idée, exiger l'étude coûteuse et la démarcation sur le terrain, à grands frais, de réseaux entiers, engageant l'avenir jusqu'à 10 ou à 20 ans en avant (en réalité ces engagements seront rarement tenus), c'est risquer de priver les opérations urgentes et immédiatement utiles des moyens financiers nécessaires à leur réalisation.



Pratiquement, l'exigence d'étudier un réseau de chemins, préalablement à toute mise en chantier de l'un de ceux-ci, a beaucoup moins d'importance que ne le pensent ses promoteurs. Dans les forêts soumises depuis longtemps à une gestion technique, dans les arrondissements gérés depuis de longues années par un même praticien, ces choses-là ont été réfléchies et faites, et leur exécution se trouve dans la règle au point même où elle peut l'être, considérant les ressources financières et autres de la région. C'est méconnaître la qualité des agents que de les supposer dépourvus de toute préoccupation touchant la meilleure solution du problème de la vidange de leurs forêts. Ici l'exigence nouvelle n'innove rien du tout. Quant aux administrations nouvellement créées et aux agents frais arrivés dans une contrée relativement vierge de tout réseau, c'est leur supposer trop de génie ou trop de présomption en leur demandant la conception, de but en blanc, d'un réseau d'ensemble vraiment utilisable ou réalisable. Une telle étude, dans des conditions trop neuves et en l'absence de tout facteur d'expérience, aboutit à des propositions purement théoriques et n'ajoute rien à la gloire de notre sylviculture. A. P.

---

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### **Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 1920, dans la salle du Grand Conseil, à Soleure.**

(Fin.)

Notre caissier M. *Müller* rapporte sur le projet pour une nouvelle convention à passer avec la « Rentenanstalt » à Zurich, pour l'assurance sur la vie des membres de notre Société. Les propositions faites par cette Société d'assurance sont les mêmes que celles acceptées par la Société suisse des ingénieurs et des architectes. Elles prévoient deux variantes sur lesquelles l'assemblée doit se prononcer :

- 1° une provision de 5 ‰ en faveur de la caisse de la Société et une réduction de 2 ‰ sur le montant de la prime de l'assuré ;
- 2° pas de provisions en faveur de la caisse, mais une réduction de 2,5 ‰ sur le montant de la prime annuelle de l'assuré.

L'assemblée se prononce en faveur de l'admission de la première variante.